

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-05-34x-00560 Référence de la demande : n°2023-00560-011-001

Dénomination du projet : action ex-situ des 7 espèces Serpentinites du PNA

Lieu des opérations : -Département : Haute-Corse

Bénéficiaire : HUGOT Laetitia CBN de Corse

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande du CBN de Corse concerne 7 espèces serpentiniques et endémiques de cette région et elle correspond à la mise en application de l'action n°9 (action prioritaire) du PNA en faveur de la flore et de la végétation des serpentinites de Corse. Il s'agit d'une collecte de graines dans le but de créer une banque de semences à des fins conservatoires. Le protocole utilisé pour cette collecte est encadré par celui recommandé par le programme Ensconet (réseau européen de conservation des semences indigènes). Les quantités de graines collectées seront optimisées à la disponibilité locale et concerneront une majorité de stations dans un souci de représentativité. Chaque lot de graines collectées fait l'objet d'une démarche permettant sa traçabilité.

Le CBN de Corse a acquis une expérience importante dans les protocoles de collecte de graines d'espèces à enjeux et dans les stratégies de conservation ex-situ. Cette demande concerne les espèces d'un PNA récemment initié et elle est encadrée par un programme européen. Donc l'optimisation des conditions de réalisation de cette opération est assurée. Le CNPN recommande de répartir cette collecte de graines sur quelques années dans le cas où la quantité disponible de graines par espèce s'avère trop faible sur une seule année de collecte. Le CNPN incite au respect des conditions d'application des tests statistiques permettant de comparer l'efficacité des différentes conditions de germination. Le CNPN incite le CBN à une veille bibliographique concernant l'optimisation des conditions de germination de chacune des espèces concernées et des espèces phylogénétiquement voisines ainsi qu'à une fréquence de mise en germination optimisée selon chaque espèce afin d'assurer la viabilité des graines conservées. La publication de ces différents résultats permettra de contribuer au retour d'expérience global afin d'optimiser la germination expérimentale de ces espèces à enjeux. Le CNPN incite enfin l'OEC et le CBN à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour disposer d'un lieu optimum dédié et de moyens financiers à long terme pour optimiser cette stratégie de conservation ex situ de ces espèces d'une grande importance écologique et d'un intérêt scientifique au moins national sinon européen et méditerranéen. Le CNPN émet un **avis favorable** à cette demande.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 26/07/23

Signature :



Le président